

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX
SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS**

(à adresser à la direction départementale des territoires – 127 quai Cavaignac – 46009 Cahors Cedex 9)

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FICHE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS
A LA PRÉDATION OU DÉPRÉDATION**

Je soussigné⁽¹⁾ :

Demeurant à :

Agissant en qualité de⁽²⁾ : propriétaire, fermier, délégué du propriétaire ou du fermier : je certifie sur l'honneur avoir le droit de destruction sur les terrains objet de la présente demande.

En cas de demande d'une structure de chasse, nom de la structure détentrice des droits de destruction :

Sur _____ ha, situés sur la ou les communes (préciser également les lieux-dits) :

sollicite l'autorisation de détruire à tir dans les conditions suivantes⁽²⁾ :

Cocher	ESPECES	PERIODE	LIEUX DE DESTRUCTION	MOTIVATION ⁽³⁾
	Renard	Du 1 ^{er} au 31 mars		
	Renard	Du 1 ^{er} avril à la veille de l'ouverture générale	Uniquement dans les élevages avicoles (fournir le n° I.N.U.A.V.)	
	Corneille noire	Du 1 ^{er} avril au 10 juin		
	Corneille noire	Du 11 juin au 31 juillet	Uniquement dans les zones d'activité agricoles	
	Pie bavarde	Du 1 ^{er} au 31 mars	Uniquement dans les cultures maraîchères, vergers et dans les zones du (4)	
	Pie bavarde	Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Uniquement dans les cultures maraîchères, vergers et dans les zones du (4)	
	Pie bavarde	Du 11 juin au 31 juillet	Uniquement dans les cultures maraîchères, vergers et dans les zones du (4)	

Conditions particulières relatives aux oiseaux : le tir dans les nids est interdit. Pour la pie bavarde, le tir s'effectue uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme et sans être accompagné de chien.

A compter du 1^{er} avril, la destruction à tir de la corneille noire et la pie bavarde ne peut-être autorisée que lorsqu'il n'existe aucune solution alternative satisfaisante.

SOLUTIONS ALTERNATIVES POSSIBLES :

Epouvantails – effarouchement sonore – filets de protection – chasse en période d'ouverture – chasse au vol – piégeage.

Avez-vous mis en œuvre ces solutions ? oui non

Si oui, en quoi ce sont-elles montrées insuffisantes ?

Si non, en quoi leurs mises en œuvre sont-elles impossibles ou insuffisantes ?

A

Le

Signature du demandeur

Nom, prénom, fonction (pour les structures de chasse)

(1) *Nom, prénom ;*

(2) *Cocher la case correspondante ;*

(3) *Préciser obligatoirement le ou les intérêts menacés : A – santé et sécurité publiques ; B – protection de la faune et de la flore ; C – dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; D – dommages importants à d'autres formes de propriétés (à préciser – ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux) ;*

(4) *Sur les territoires où, en application du schéma départemental de gestion cynégétique, des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulation des prédateurs sont mises en œuvre.*

